

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 26 octobre à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale sur convocation adressée par le Maire, le 23 octobre 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, Adjointes ; AUTANT Éric, BORREGA Yann, DENIS Yannick, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, SANSREFUS Evelyne

Absents excusés : LAVERGNE Marie-Claire, RAMSDALE Phillip (donne pouvoir à Marie-Hélène BOISSEAU)

La séance a été ouverte à 19 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.**

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 août 2023
- Délibérations :
 - Approbation du rapport de la CLECT pour l'année 2023, révision du montant de l'attribution de compensation
 - Modification des statuts de Calitom
 - Transfert de la compétence d'assainissement collectif
 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en remplacement des agents publics momentanément indisponibles
 - Délibération de principe portant création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité
- Aménagement du stade
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre
- Aide aux voyages scolaires
- Travaux bâtiments et voirie
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 août 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 août est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations :

- Approbation du rapport de la CLECT pour l'année 2023, révision du montant de l'attribution de compensation

M. le Maire explique que la communauté de communes a décidé de quitter le syndicat de forêt La Braconne-Bois Blanc. Cela entraîne un reversement de 167€ à la commune. Par ailleurs la crèche étant devenue communautaire au 1^{er} janvier 2023, le choix a été fait de faire payer 3€/habitant, soit 2472€ pour Marillac. L'attribution de compensation s'élève désormais à 106 927€ /an pour Marillac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

- Modification des statuts de Calitom

Marie-Hélène Boisseau, déléguée Calitom, expose les modifications à venir : orientations du syndicat en faveur des énergies renouvelables, remplacement du terme « déchèterie » par « pôle de valorisation », création d'un budget annexe « collecte », modification des règles de vote, création d'un comité stratégique pour recueillir l'avis des présidents d'EPCI. Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts à l'unanimité.

- Transfert de la compétence d'assainissement collectif

La communauté de communes devrait prendre cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2026. M. Le Maire présente la convention tripartite (Commune, Communauté de communes et Charente Eaux) pour le transfert des données. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature des pièces y affèrent.

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels en remplacement des agents publics momentanément indisponibles

Jean-Philippe Lamy, agent titulaire est en congé longue maladie jusqu'au 19/02/2024. Clément Bélaïr qui le remplaçait a donné sa démission le 30/09/2023. Le recrutement d'un nouvel agent en CDD jusqu'au 19/02/2024 a été effectué. Jean-Christophe Meize prendra son poste à partir du 2/11/2023.

La secrétaire de mairie, Dominique Vergeron, est également en congé maladie. Pour l'accueil, Charlène Martial a été recrutée à raison de 15 heures/semaine. Pour la gestion administrative, Isabelle Meize, secrétaire de mairie à Yvrac a été recrutée à raison de 7 heures/semaine.

Le Conseil municipal approuve ces recrutements à l'unanimité.

- Délibération de principe portant création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent lorsque la situation le justifie (par exemple en été)

3. Aménagement du stade

Marie-Hélène Boisseau présente les devis des 2 entreprises retenues : Agorespace et Kube Aménagement. Le conseil estime que la dépense d'environ 100 000 € HT pour la totalité du projet est trop élevée et décide de ne retenir que la partie « terrain multisports » qui sera située sur la plateforme actuelle de déchets végétaux et gravats. Les dossiers de demande de subvention seront préparés d'ici la fin de l'année.

4. Organisation de la cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous au monument aux morts à 11h40. Verre de l'amitié préparé par le restaurant et servi sous le préau, repas des anciens combattants à la salle des fêtes.

5. Aide aux voyages scolaires

Nicolle Bourdier expose ce qui était habituellement pratiqué. Le conseil décide d'aider les familles lors de voyages scolaires (à partir du collège seulement), à hauteur de 10% du prix avec un maximum de 50€/an et par enfant. La somme sera versée directement aux organisateurs.

6. Travaux bâtiments et voirie

- Presbytère : l'isolation est en cours, l'entreprise est en attente des fenêtres. Dam'Elec a envoyé un devis de 1440 € pour la rénovation du tableau électrique.
- Tonte et élagage : travaux effectués en octobre par l'entreprise Dubois
- Nouvelle plateforme de végétaux, devis Herbreteau : 10 975€ HT
- Travaux pose de bordures surbaissées à La Gassouille, devis Herbreteau : 4550€ HT
- A Chabrou, des travaux sont prévus dans le cadre de la sécurisation des carrefours de la D13. La petite voie communale sera désormais fermée et les entrées sur le village seront totalement réaménagées. L'entreprise Eurovia a prévu 3 semaines de travaux jusqu'à fin novembre avec une coupure totale de la D13 durant 1 jour et demi. Une déviation sera mise en place par La Rochefoucauld.

7. Questions diverses

- Le conseil d'école a lieu le 9 novembre
- Pour le Téléthon, des véhicules de collection seront présents à 11h15 sur la place et une marche au départ de Marillac sera organisée le 9/12
- L'opération « Boîtes solidaires » est reconduite du 13 novembre au 15 décembre
- Delphine Pouthier signale des nids de poule importants à Puybrunet
- 2 novembre à 19h : présentation aux conseillers municipaux d'un projet photovoltaïque sur les communes d'Yvrac, de Saint-Sornin et Marillac.

La séance est levée à 22 heures.

Prochain conseil municipal : jeudi 30 novembre à 19h

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pierre BARDOULAT

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène BOISSEAU